



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :**VILLE DE BOLLENE****Place Reynaud de la Gardette - B.P. 207****84505 BOLLENE Cedex**Téléphone: **04.90.40.51.88** / Télécopie: **04.90.40.51.72****Objet du marché :** Maillage des bassins versants step bollene ecluse vers step la croisiere.**Description :** La présente consultation concerne l'exécution de travaux pour le maillage des bassins versants STEP Bollène Ecluse vers STEP LA CROISIERE sur la ville de BOLLENE (84505).

Ces travaux sont effectués pour le compte de la ville de Bollène.

Le groupement de Maîtrise d'Oeuvre accrédité par le Maître de l'Ouvrage est le suivant :

- CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (mandataire) - Ingénieurs-Conseils - 6 Rue Grolée - 69289 LYON Cedex 02 représenté par son Agence sise 483 Avenue des Rouliers – ZAC des Escampades – 84170 MONTEUX.

- SAS BEPAC (cotraitant) - 107, impasse Jean Brunet - 84210 PERNES LES FONTAINES

- INTERVIA Etudes SAS (cotraitant) - Multiparc du salaison – bât. 9 - 145, rue de la Marbrerie - 34740 VENDARGUES.

Elle est lancée en vue de l'attribution de marchés de travaux.

Classification CPV :Objet principal - travaux sur réseaux eaux usées : 45231300-8, 45232411-6, 45232423-3, Objets supplémentaires - travaux électriques : 45311100-1, 45311200-2, 45314310-7, 45311000-0, 45311100-1**Durée d'exécution du marché :**

Dans la limite du délai plafond indiqué ci-dessous, le délai d'exécution des travaux (hors période de préparation) proposé par le candidat est :

	Délai d'exécution plafond	Délai d'exécution proposé
Phase 1	7 mois
Phase 2	7 mois
Phase 3 : Raccordement Salle des Fêtes	2 mois

Chaque délai démarre à compter du lendemain de la date de réception par l'entrepreneur de l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution de la phase concernée, et le cas échéant, à compter de la date fixée par l'ordre de service.

Procédure : La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27; 34; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

Après corrections d'éventuelles erreurs matérielles, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec les 3 premiers candidats dont les offres auront été jugées recevables.

Le maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

Type de Marché

Marché de travaux

Forme du marché

Marché de travaux à prix unitaire.

Décomposition en tranches :

Les marchés ne sont pas des marchés à tranche(s) optionnelle(s) au sens de l'article 77 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

La présente consultation ne fait pas l'objet d'allotissement au sens de l'article 12 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016. Les prestations donneront lieu à un marché unique.

Leurs prestations sont décomposées en 3 phases comme suit :

- Phase 1: de la conduite F150 existante jusqu'au poste de refoulement projeté SACTAR
- Phase 2: du poste de refoulement ZI SACTAR jusqu'à la STEP BOLLENE ECLUSE
- Phase 3: le raccordement de la salle des Fêtes.

Prestations supplémentaires

Les prestations objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché au profit de l'attributaire du présent marché, négocié sans mise en concurrence préalable, dans les conditions définies à l'article 30.I.7° du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

Variantes :

Une **variante technique imposée** sera soumise par le candidat s'agissant de la traversée des ponts Tricastin et Servatte. Cette variante pourra porter sur le mode d'écoulement des eaux usées (pseudo-gravitaire avec ouvrage dissipateur, sous pression, etc.), ainsi que la nature et le matériau des conduites à poser.

La variante sera justifiée par des notes de dimensionnement.

Les soumissionnaires doivent obligatoirement proposer une solution technique répondant en tous points à la solution technique de base définie dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les soumissionnaires peuvent par ailleurs, proposer de leur propre initiative une variante dans les limites définies dans le RC.

Critères d'attribution :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

- ❖ **Prix 40 %:** Le critère prix est jugé à partir du montant global des prestations, toutes phases confondues. La notation de l'offre du candidat (i) selon le critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $N(i) = 40 \times (P(m) / P(i))$

Dans laquelle : N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) ; P (i) est le prix de l'offre du candidat (i) ; P (m) est le prix de l'offre la moins chère.

- ❖ **La Valeur technique 60%:** Le critère valeur technique sera apprécié au travers du mémoire technique.

- Les sous critères seront notés selon la gradation suivante (les graduations intermédiaires seront possibles) :
- 0 : absence de documents ou non traité
- 1 : insuffisant
- 2 : correct
- 3 : satisfaisant
- 4 : très satisfaisant

De plus, un coefficient de pondération sera appliqué à chacun des sous-critères composant la valeur technique comme suit :

Sous-critères	Coefficient de pondération
Moyens humains (avec détail des équipes) affectés au chantier, en cas d'urgence, sa réactivité à répondre aux besoins d'une adaptation du projet,	π 20%
Méthodologie détaillée des procédés et moyens d'exécution envisagés	π 20%
Programme d'exécution des ouvrages avec planning annexé	π 20%
Moyens matériels affectés au chantier	π 10%
Indications concernant la provenance des principales fournitures	10%
Dispositions prises en matière de sécurité et propreté du chantier,	π 10%

Justification des capacités de l'entreprise (ainsi que chacun de ses co-traitants le cas échéant)	π 5%
Toutes suggestions que le candidat jugera utile de porter à la connaissance du Maître d'ouvrage	π 5%

Le total des sous-critères pondérés sera ramené à une note sur 100 qui servira à l'affectation de la note globale pondérée de la valeur technique :

(60 x (note valeur technique de l'offre (i) / valeur de la meilleure offre (m)))

Sous-traitance : Les candidats préciseront dans leur offre la part des travaux qu'ils comptent réaliser eux-mêmes ainsi que la part des travaux qu'ils envisagent de sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans l'Acte d'Engagement la nature et le montant prévisionnel des travaux qu'ils comptent sous-traiter. En cas de présentation d'un sous-traitant dès la soumission de l'offre, le candidat devra remplir le formulaire d'acceptation DC4 ; le sous-traitant remettra l'ensemble des pièces demandées au candidat.

Modalité essentielles de financement et de paiement

Financement : Autofinancement de la ville de Bollène

Mode de règlement : virement par Mandat administratif

Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

Bénéfice de l'avance forfaitaire

Sous réserve des conditions prévues à l'article 110-I du décret 2016-360 du 25 mars 2016, une avance est versée au titulaire sauf indication contraire portée dans l'acte d'engagement.

Retrait des dossiers et remise des offres

Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible uniquement sur support dématérialisé via le site internet: www.achatpublic.com.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante:

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_UH2Ot926rY

ou par recherche au travers de la plate-forme <http://www.achatpublic.com>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le maître d'ouvrage, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats indiqués dans le RC.

Conditions de remise des offres

Les candidats peuvent transmettre leur dossier par voie électronique ou par voie physique.

Transmission sous support papier

Pour toute remise par voie physique, le candidat fournira une copie de l'intégralité des documents composant son offre sur un support numérique (clef USB).

Pour la copie électronique, le Pouvoir Adjudicateur exige que tous les fichiers soient compatibles avec les formats suivants : .xls, .pdf, .doc, .ppt, compatibles avec le format PC.

Dans le cas d'une utilisation de la voie papier, les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Service commande publique de la Mairie – Place Reynaud de la Gardette - B.P.207 – 84505 Bollène cedex
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16 h 30 le vendredi).

Transmission électronique

Les offres électroniques seront envoyées à l'adresse suivante : <https://www.achatpublic.com>. Les candidatures et les offres doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise dans les conditions prévues aux articles 1316 à 1316-4 du code civil. Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous :

standard .zip Adobe® Acrobat®.pdf ; Rich Text Format.rtf ; .doc ou .xls ou .ppt ; .odt, .ods, .odp, .odg ; le cas échéant, le format DWF ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png. Les candidatures et les offres doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager l'entreprise dans les conditions prévues aux articles 1316 à 1316-4 du code civil. Les documents constituant les réponses transmises par voie électronique devront être signés électroniquement, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (NOR : EFIM122915A).

Conformément au décret n°2002-692 du 30 avril 2002, tout fichier contenant un virus sera réputé n'avoir jamais été reçu.

La date et l'heure limites sont appréciées à la réception de la signature électronique sécurisée pour l'envoi électronique. Toute offre non reçue dans les conditions fixées ci-dessus sera écartée. Elle ne sera pas renvoyée à son expéditeur. L'envoi des offres des candidats par voie électronique s'effectuera jusqu'à la date limite sur le site officiel <http://www.achatpublic.com>.

Délai de validité des offres

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Demande de renseignements :

La communication de ces renseignements complémentaires se fera 10 jours au plus tard avant la date fixée pour la réception des offres.

Une demande écrite devra être faite aux adresses suivantes :

Adresses complémentaires :

Les renseignements d'ordre administratif seront à adresser exclusivement par écrit au service commande publique – ville de Bollène, par télécopie au 04 90 40 51 72 ou par mail : commande.publique@ville-bollene.fr.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats peuvent contacter – Cabinet Merlin – 483 avenue des Rouliers – ZAC des Escampades – 84170 MONTEUX – Tél : 04.90.63.44.11 – Télécopie : 04 90 67 25 49 - Email : ggicquel@cabinet-merlin.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif -16 Avenue Feuchères -30000 Nîmes - Tél : 04-66-27-37-00; Télécopie : 04-66-36-27-86; email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif - 16 Avenue Feuchères - 30000 Nîmes - Tél : 04-66-27-37-00; Télécopie : 04-66-36-27-86; - email : greffe.ta-nimes@juradm.fr.

Date limite de réception des offres : lundi 27 juin 2016 à 12 heures 00

Date d'envoi de l'avis à la publication (mois en toutes lettres) : 1 mai 2016